

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai à dix sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire. Date de la convocation : 25-05-2021.

Présents : Vincent BERTOLDO. Annick BESSIERE. Nadège CETTOUR. Céline HUGUES. Pierre MICHEL. Boris MONNIER. Didier PACAUD. Nicolas ROSIN. Jean-François ROUSSOT. Lionel TARDY. Absent : Dominique GUEYTTE.

1. Procès-verbal du 3 mai 2021 approuvé. Secrétaire de séance : Nicolas ROSIN.

2. Attribution de subventions aux associations – **Délibération n°1**

Le conseil attribue à l'unanimité 11 700 € de subventions aux associations ayant finalisé leur demande.

Marché de potiers Rosans	700 €	
RASED Veynes	50 €	
Truite du Buëch	200 €	
USSB Primaire USEP SERRES BUECH	200 €	
ACCA Rosans	300 €	
Coopérative scolaire de Rosans	1 500 €	+ 750 € (projet d'achat de livres)
Trail du Fourchat Rosans	1 500 €	
Amicale Pompiers Rosans	800 €	
Comité des fêtes Rosans	1 500 €	
Prevention Routière Gap	100 €	
Ass sportive Collège de Serres	100 €	
Foyer collège de Serres	100 €	
Village des jeunes chantier Rosans	2 000 €	
Des Oreilles Aux Orteils Rosans	700 €	
Frimousses 2020 Rémuzat	1 200 €	

3. Virements de crédits sur le budget de l'eau - **Délibération n°2**

Le conseil crédite 1000 € sur l'article 673 chapitre 673 (annulation de titres) en prélevant 1000 € sur l'article 6371 chapitre 011 (redevance versée aux agences de l'eau).

4. Disfonctionnements des réseaux du Suquet

Les réseaux d'assainissement au Suquet sont défectueux. Une réunion sera organisée pour dresser l'état des lieux technique et juridique des interventions (responsabilité des propriétaires privés, absence de personne morale constituée).

5. Convention avec le SDIS 05 pour la surveillance du plan d'eau - **Délibération n°3**

Le conseil accepte la convention avec le SDIS (9 800 € TTC) pour la surveillance du plan d'eau du 26 juin au 29 août.

6. Droit de préemption urbain (reprise ponctuelle de la délégation de compétence au Maire) - **Délibération n°4**

Le maire ne peut se prononcer sur la déclaration d'aliéner d'un bien dont la cession est prévue à des membres de sa famille. Le maire sort de la salle. Le conseil décide de ne pas préempter ce bien.

7. Aménagement du plan d'eau de Pigerolles, demande de subvention à la Région - **Délibération n°5**

Le conseil régional demande de compléter le dossier FRAT 2021 qui doit présenter une seule opération. Le conseil retient le dossier d'aménagement du plan d'eau et en approuve le plan de financement

8. Vente de l'ancienne maison médicale - **Délibération n°6**

Monsieur Gérard et Madame Patricia BOULLE font une proposition d'achat de l'ancienne maison médicale pour le compte de la SCI B&B située à Châteauneuf les Martigues. Le conseil municipal accepte la vente pour la somme de 140 000 € la maison composée de l'ancien cabinet médical et d'un logement au 1er étage actuellement loué.

9. Préparation des opérations électorales des 20 et 27 juin

Elections régionales et départementales ont lieu le même jour. Deux bureaux de vote sont à tenir.

10. Questions diverses

La séance publique est levée à 19 h 00. Vu le présent compte-rendu, Le 7 juin 2021. Lionel TARDY, Maire.